



Assignation en justice

Par **Talia**, le **10/08/2020 à 13:35**

Bonjour , après avoir assignée mon ex pour une reconnaissance paternel , l'huissier lui a donc délivrer l'assignation , qui demande un test adn une reconnaissance et une pension alimentaire plus droit de garde , il a donc 15 jours pour faire appel à un avocat. Chose faite , que se passe t-il par la suite cela va au tribunal directement et combien de temps cela peut prendre

Par **youris**, le **10/08/2020 à 13:53**

bonjour,

vous avez fait assigner votre ex pour une action en recherche de paternité devant le tribunal judiciaire.

la durée de la procédure peut varier selon différents paramètres en particulier de l'encombrement du tribunal concerné et s'il y a des recours ou non..

votre avocat devait être en mesure de vous renseigner.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15882#:~:text=Qui%20est%20concern%C3%A9%20%3F-,L'action%20en%20recherche%20de%20paternit%C3%A9%20permet%20%C3%A0%20un%20enfant,i>

salutations

Par **Talia**, le **10/08/2020 à 14:23**

Bjr , mon avocate m'a dit qu'elle attendait les conclusions de l'avocat du parti adverse , que c'était une démarche qui se faisait via le tribunal vu que l'affaire est déjà au tribunal , et que c'est une procédure qui dure 1 an grand maximum vu toutes les preuves déjà fournies. Je me demandais juste vu que je n'avais pas de nouvelles concernant mon dossier , la durée ..
merci encore pour la réponse